

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Mai 2024

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Présentation de la FN3S
Activité de la MJIE
- 4 Présence des administrateurs
de la Fn3s en région

Le mot du Président



Chers adhérents de la fn3s, chers participantes et participants à nos journées d'études 2024 à LILLE, chers amis, chers administrateurs, merci d'être venus si nombreux. Une nouvelle fois le programme de notre colloque national vous a très intéressé puisque nous avons dû refuser des inscriptions. « Maltraitance sur le jeune enfant : de la négligence aux abus, comment observer, repérer et évaluer ? » tel est le sujet proposé pendant ces trois jours de mai. Bien en phase avec notre mission d'investigation en protection judiciaire, bien ciblé sur l'obligation d'évaluation du danger en protection de l'enfance, bien à propos au regard des situations que nous rencontrons hélas trop souvent dans

nos SIE et pour lesquels les juges des enfants ordonnent une MJIE. Je remercie la commission journée d'études de la FN3S qui a beaucoup travaillé pour vous proposer ce programme riche et dense qui j'espère vous satisfera.

Comme chaque année, je souhaite que ces trois jours soient l'occasion d'échanges entre participants, mais aussi avec les administrateurs de la fédération pour mieux faire connaissance, mieux comprendre vos difficultés et vos attentes. N'hésitez pas à nous interpeller. Profitons de cette proximité pour faire remonter vos souhaits en matière d'animation régionale, de formation.

Comme vous le savez le secteur de la protection de l'enfance est traversé entre autres par des inquiétudes (recrutement des personnels), des doutes (sens de la mission), des dysfonctionnements (listes d'attente pour le milieu ouvert ou absence de places d'hébergement), etc... Malgré cette ambiance bien morose, il faut continuer à exercer nos missions dans ce contexte peu favorable. Notre fédération avec d'autres mouvements et notamment la CNAPE cherche à influencer sur les politiques publiques pour qu'enfin les responsables nationaux et départementaux fassent de la protection de l'enfance une grande cause nationale. Souvent annoncée, force est de constater qu'elle n'est pas toujours mise en œuvre avec force et conviction.

Cet Echo de la fédé, spécial Journées d'Études, comprend un article sur l'activité de la MJIE en France en 2023 et la carte des administrateurs et de nos délégués régionaux. N'hésitez pas non plus à consulter notre site Internet sur lequel vous trouverez de nombreuses informations.

Bonnes journées d'études, merci de votre soutien.

Pour la fédération, Jacques LE PETIT



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

PRÉSENTATION DE LA FN3S

En 2022, 78 SIE ont adhéré à la Fn3s, preuve que notre expertise sur l'investigation et l'ensemble de nos actions à destination des adhérents donnent satisfaction. Nous avons l'ambition de représenter nos adhérents et défendons une haute qualité de mise en œuvre des mesures d'investigation. La fédération a toujours été reconnue par la DPJJ dans son domaine de compétences et a toujours œuvré au fil des années pour être un interlocuteur notamment lors des différentes réformes (1958, 1991, 2011, 2015).

Vous le savez, la fédération créée en 1945 s'est fixée comme objectifs de regrouper les services concourant à l'investigation en protection de l'enfance, au civil comme au pénal. La fédération comprend 18 administrateurs, 3 délégués régionaux, répartis sur le tout territoire de métropole et d'outre-mer, qui sont soit en activité dans des services, soit retraités. Le Conseil d'Administration se réunit environ 10 fois par an pour mettre en œuvre et animer le plan d'actions de la fédération. Une salariée gère la totalité du secrétariat, en lien avec le bureau de l'association. Pour l'année 2023, nous souhaitons développer une proximité encore plus importante avec nos adhérents par la mise en place :

- De réunions régionales d'adhérents en présentiel ou en visio pour les responsables de service, mais aussi pour les travailleurs sociaux et psychologues.
- D'une offre de formation spécifique à l'investigation et à la protection de l'enfance. Certifiée QUALIOPi, la FN3S étudie les demandes et fera des propositions.

- D'un nouveau site Internet qui en plus d'apporter de l'information développera les interactions entre les adhérents et la fédération (foire aux questions, diffusion de documents, offres d'emploi, etc,...)
- D'une diffusion plus large de nos supports de communication (lettre d'actualité, l'écho de la fédé, étude sur la MJIE, etc,...)

En plus de ces actions, la fédération, par ses administrateurs, est présente aux instances de concertation proposées par les DIRPJJ, peut répondre aux adhérents sur les questions d'organisation et de fonctionnement des SIE (normes emploi, financement, projet de service, etc, ...), peut conseiller sur des problématiques locales. Enfin, par ses journées d'études nationales ou par ses journées nationales des adhérents, la FN3S propose des thèmes de réflexion en lien avec la pratique professionnelle et les enjeux du secteur.

Membre fondateur de la CNAPE, nous sommes présents au Conseil d'Administration et participons aux différentes commissions nationales ainsi qu'aux instances régionales de cette fédération, toujours très riches.

Voilà en quelques lignes, quelques éléments de présentation de la Fn3s. N'hésitez pas à contacter notre secrétariat national, un administrateur si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Notre site Internet vous renseignera également :
www.fn3s.fr

ACTIVITÉ MJIE 2023 DU SAH ET DU SP

Depuis 2020, la DPJJ nous communique les chiffres de l'activité civile et pénale des MJIE réalisée par le Secteur Public (PJJ) et le Secteur Associatif Habilité (SIE) pour l'ensemble des 9 DIRPJJ. Ces chiffres non définitifs permettent de donner une tendance de l'activité.

En nombre de mineurs suivis au civil, on observe en 2023 pour le SAH une légère hausse par rapport à 2022, sans toutefois atteindre le chiffre de 2021 et sans réussir à réaliser les objectifs prévisionnels. Plusieurs services, nous le savons, n'ont pas pu atteindre leur

objectif 2023 faute de recrutement possible sur les postes éducatifs notamment.

D'après les chiffres communiqués, nous avons pu calculer nationalement le ratio fratrie 2023 au civil : il s'approche de 1.61 pour le SP de la PJJ, de 1.78 pour le SAH. Pour rappel, il était de 1.65 en 2019 pour le SAH. Cet écart n'est pas une surprise puisque majoritairement les fratries sont prises en compte par le SAH et les adolescents (souvent seuls) plutôt adressés au SP.



SP 2023	MJIE CIV ORD	MJIE CIV Jeunes	SAH 2023	MJIE CIV ORD	MJIE CIV Jeunes
CENTRE EST	922	1 534	CENTRE EST	1 435	2 489
GRAND CENTRE	983	1 680	GRAND CENTRE	887	1 490
GRAND EST	990	1 536	GRAND EST	1 864	3 098
GRAND NORD	605	1 040	GRAND NORD	1 639	3 149
GRAND OUEST	682	1 119	GRAND OUEST	2 054	3 486
IDF OM	750	1 197	IDF OM	2 266	4 944
SUD	775	1 178	SUD	1 260	2 045
SUD EST	579	877	SUD EST	1 245	2 084
SUD OUEST	551	874	SUD OUEST	1 745	2 870
TOTAL	6 837	11 035	TOTAL	14 395	25 655
Ratio fratrie national		1,61	Ratio fratrie national		1,78

Pour 2024, 90 millions d'euros sont prévus pour l'investigation du SAH pour une activité prévisionnelle de 29700 MJIE. 98 SIE SAH sont habilités à fin 2023 sur la métropole et l'outre-mer.

Évolution sur les 3 dernières années

MJIE (jeunes)	SAH		SP	
	MJIE CIVIL	MJIE PENAL	MJIE CIVIL	MJIE PENAL
2023	25 655	3	11 035	3 181
2022	24 926	5	11 604	2 751
2021	25 352	41	12 916	2 695

Ces résultats permettent de mettre en avant plusieurs constats :

Les mesures judiciaires d'investigation éducative (plus de 36 000 au civil) sont bien un aspect significatif du dispositif de protection de l'enfance. Ce nombre confirme que la déjudiciarisation prônée en 2007 n'a pas eu tous les effets escomptés (idem pour les mesures d'AEMO et les placements d'ailleurs).

Malgré la qualité des signalements des CRIP départementales, on observe que les juges pour enfants ont recours fréquemment à la MJIE lorsqu'ils décident de l'ouverture d'un dossier d'assistance éducative (Cf. rapport Mission thématique relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative (M.J.I.E) de l'inspection générale de la justice – décembre 2018).

Depuis plusieurs années, des appels à projets dans de nouveaux départements ont permis à des associations de se positionner sur l'investigation, ou de recréer des SIE suite à des fermetures de SIOE ou de SES en 2011/2012. Pour d'autres services déjà habilités, ce sont des augmentations de capacités

qui ont été validées pour le plus souvent atténuer les listes d'attentes en MJIE. Mais dans certaines juridictions, le choix est fait de ne pas augmenter les capacités.

Remarquons qu'au pénal, le nombre de mesures est de 3 (trois) pour le SAH en 2023 ce qui confirme bien que depuis la mise en œuvre du CJPM, le secteur associatif n'est plus sollicité pour cette mission (déjà induit par le référentiel des mesures PJJ qui demande à ce que les MJIE pénales soient principalement confiées au SP). Pour le SP nous notons une tendance à la baisse des MJIE civiles depuis deux années. Cette baisse est largement compensée par une augmentation des MJIE pénales (émeutes de juin 2023, mise en œuvre du CJPM ?). Notons également que le recours au RRSE au pénal est très usité (plus de 36000).

Enfin, nous observons avec attention les difficultés à recruter du personnel dans le secteur de la protection de l'enfance qui peuvent avoir régionalement des conséquences sur l'activité.

Pour la fédération, Jacques LE PETIT

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



■ GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

■ CENTRE EST

Virginie PIPONNIER..... 04 75 82 82 13

Délégué régional

Aymeric BALET-KILANI..... 06 80 88 75 57

■ SUD OUEST

Yolène RIBIERE..... 05 55 10 34 00

Nadine DELCOUSTAL 06 31 20 29 28

Richard DELAFOND 05 49 61 06 00

Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

■ SUD EST

Jean Michel BERAUD..... 04 91 74 00 16

Meriem NAJI 04 42 91 62 76

■ GRAND EST

Jacques LE PETIT 06 77 95 71 65

Délégué régional

David VAXELAIRE..... 03 29 81 31 60

■ ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Alice DRUSSANT 01 56 38 26 00

Sabine CORIOU 01 30 32 10 04

François PORTAL..... 02 62 34 82 00

Délégué régional

Corinne FERNET-LUCAS ... 06 76 34 39 62

■ CENTRE

Pierric PINSON..... 02 47 71 15 15

Martine LORANS..... 06 16 05 24 72

■ GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET 02 98 10 20 20

Frédéric GARNIER..... 02 31 95 25 55

■ SUD

Sophie DE BOIS 05 62 71 84 54

Jean-François COUPARD.. 06 79 81 06 90

MEMBRES DU BUREAU FN3S

Jacques LE PETIT **Président**

Nathalie VANDEPUTTE..... **1° Vice-Présidente**

Pierric PINSON **2° Vice-Président**

Sophie DEBOIS **Secrétaire Générale**

Martine LORANS **Trésorière**

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Aline COLLOT-LEGROS, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr